



LE PARCOURS PROFESSIONNEL 2004-2008 DES APPRENTIS

Les résultats de l'enquête sont très positifs : entrée rapide dans la vie active, emploi correspondant à la formation suivie, bonne mobilité professionnelle, début de carrière satisfaisant, volonté d'entreprendre... Un chiffre résume parfaitement les grandes conclusions de l'étude : **94 %** des personnes interrogées sont prêtes à recommander l'apprentissage à leurs proches ! Les jeunes sont ainsi quasi unanimes à estimer que la filière apprentissage répond à leurs attentes en termes d'emploi et de profil de carrière.

Avec le soutien du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, en liaison avec la CRCI Paris - Ile-de-France, l'ACFCI vient de réaliser une étude riche d'enseignements sur les parcours professionnels des apprentis formés par les CCI. L'objectif de l'étude était d'évaluer la qualité de l'insertion professionnelle d'une génération d'apprentis (promotion 2004) tous niveaux, toutes filières confondues. Deux échantillons (national et région Ile-de-France) ont été étudiés.

Une entrée réussie dans la vie active

► Une insertion rapide et de qualité

L'apprentissage est une filière professionnalisante efficace : quel que soit le niveau suivi, les trois quarts des apprentis sont entrés sur le marché du travail à l'issue de leur formation.

L'insertion est très rapide : 79 % des apprentis ont obtenu leur premier emploi dans les trois mois, 90 % dans les six mois. Dans certaines filières comme Coiffure-esthétique-santé, Bâtiment ou Industrie, l'accès à l'emploi est encore plus rapide : neuf apprentis sur dix ont trouvé leur emploi dans les trois mois.

L'enquête de la CRCI Paris Ile-de-France confirme amplement cette facilité d'accès à l'emploi : à six mois, le taux d'insertion des apprentis de l'échantillon était de 92 %.

76 % des apprentis travaillaient effectivement dans leur filière de formation et 82 % estiment que leur premier emploi correspondait à leurs attentes.

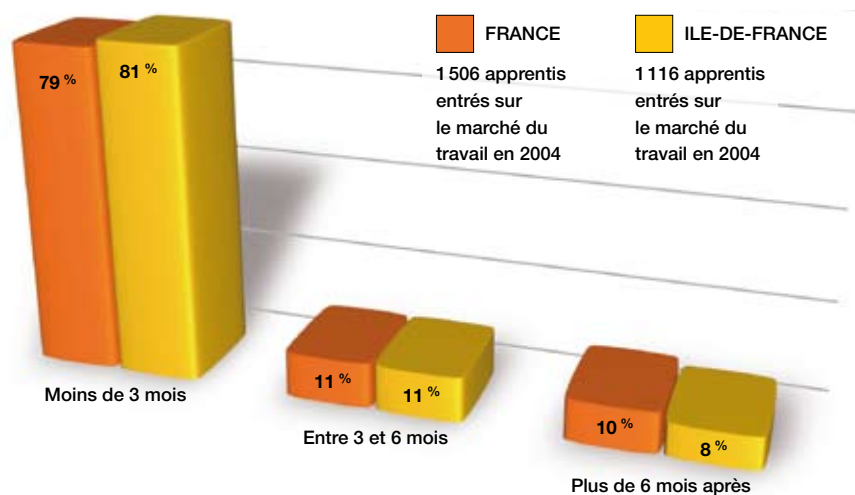
De plus, l'apprentissage ne débouche pas sur de l'emploi précaire : dans la moitié des cas, les apprentis ont décroché un CDI. En Ile-de-France, le taux de CDI a atteint 60 %. Dans la très grande majorité des cas (90 %), il s'agissait de temps complet. Le BTP a été plus pourvoyeur de contrats d'intérim.

En 2004, ce sont majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés (73 %) qui ont recruté les apprentis. Les grandes entreprises ont plutôt embauché des niveaux supérieurs : 63 % des apprentis niveau I ont été recrutés par des entreprises de plus de 200 salariés.

► Près d'un apprenti sur deux reçoit une offre d'emploi de son entreprise d'accueil

Contrairement à certaines idées reçues, l'apprentissage est une formule efficace de pré-embauche : 44 % des apprentis se sont vu proposer un emploi par leur entreprise d'accueil. Ils sont 50 % en Ile-de-France.

Durée moyenne d'obtention du premier emploi



Méthodologie

En collaboration avec la CRCI Paris - Ile-de-France et l'Observatoire de la Formation, de l'Emploi et des Métiers (OFEM) de la CCIP, l'ACFCI a réalisé cette enquête en novembre et décembre 2008. L'échantillon portait sur 2009 anciens apprentis représentatif des cinq niveaux de formation et de toutes les filières professionnelles (Commerce-vente, Industrie, Services...). Une enquête de même nature a été menée à la même période par la CRCI Paris-Ile-de-France auprès de 1 561 apprentis des CCI de la région.

Certains l'ont refusé (un tiers) afin de poursuivre leurs études ou pour intégrer d'autres entreprises. Au final, sur l'échantillon national (2009 répondants), un apprenti sur trois a intégré son entreprise d'accueil, un peu moins en Ile-de-France (28 %).

On enregistre des résultats plus élevés dans certaines filières: BTP (45 % des apprentis), Gestion Management (36 %), Industrie (35 %).

➤ L'effet filière

L'apprentissage suscite aussi la poursuite d'études. 22 % des apprentis ont choisi après leurs examens de poursuivre leurs études plutôt que de chercher un emploi (ce taux atteint 26 % en Ile-de-France). Le phénomène est sensible au niveau V (CAP-BEP): 28 % des apprentis de ce niveau ont continué leurs études vers une formation de niveau supérieur (IV) ou se sont tournés vers une formation complémentaire de même niveau.

Un début de carrière encourageant

➤ Responsabilités et rémunération prometteuses

Preuve des qualités opérationnelles des apprentis, le salaire net mensuel moyen, au moment du premier emploi, s'élevait en moyenne entre 1 143 € (1 250 € en Ile-de-France) pour les sortants de CAP-BEP et 1 658 € (1 830 € en Ile-de-France) pour les sortants de niveau Bac + 5. Pour mémoire, le SMIC s'élevait en 2004 à 986 € mensuels nets. De plus, tous niveaux confondus, un salarié sur quatre (24 %) avait un ou plusieurs collaborateurs sous ses ordres. À ce premier poste, 52 % des apprentis ont vu leurs responsabilités s'accroître et 45 % leur salaire augmenter.

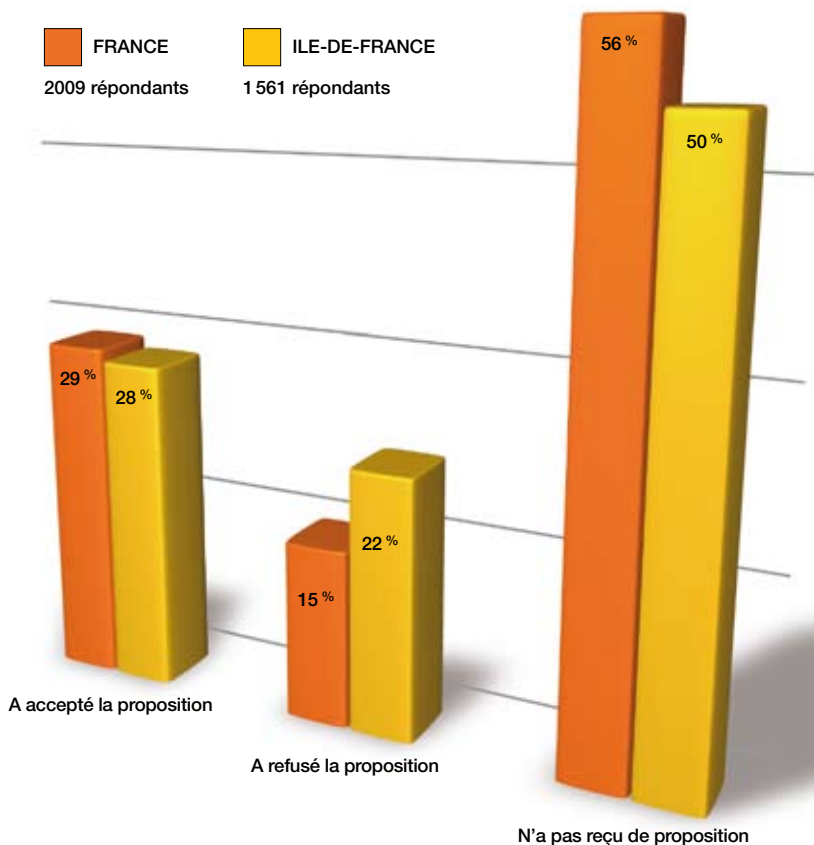
➤ Fidélité ou mobilité: la liberté de choisir

La fidélisation des jeunes salariés est une préoccupation fréquente des employeurs. La formation en apprentissage apparaît à la fois comme un bon système de pré-embauche, et comme une garantie de stabilité: près de la moitié des apprentis ayant accepté l'offre d'emploi de leur entreprise de formation sont toujours présents dans cette entreprise en 2008. Plus globalement, un apprenti sur trois est resté fidèle à la première entreprise. Néanmoins, les apprentis n'hésitent pas à changer de poste pour améliorer leurs conditions de travail. La grande majorité des apprentis qui n'ont pas vu leur salaire ou leurs responsabilités augmenter ont cherché et trouvé un nouvel employeur. Ces changements se sont opérés après 16 mois d'activité en moyenne dans le premier établissement. Le résultat de l'étude CRCI Paris - Ile-de-France est tout aussi net: 89,5 % des apprentis sans aucune proposition d'évolution ont changé d'entreprise.

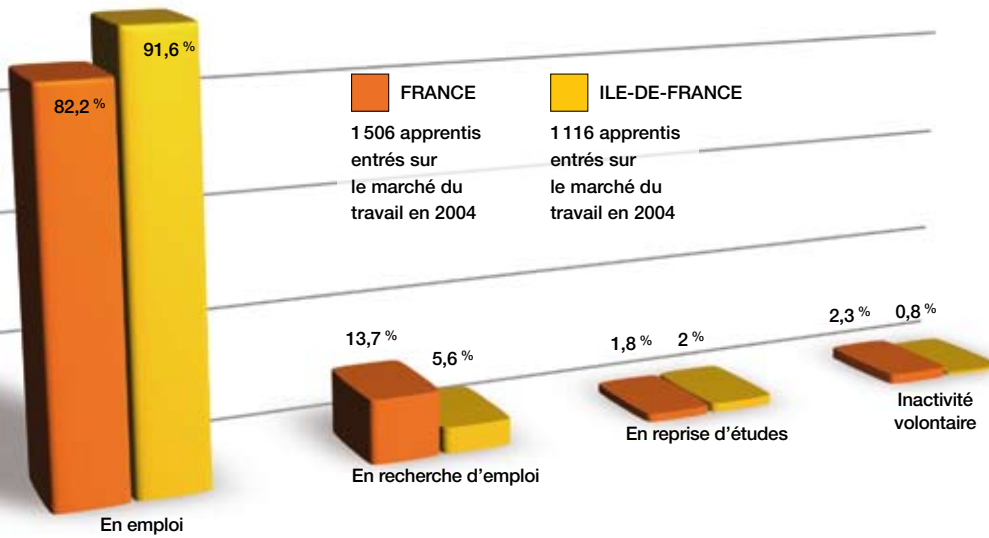
➤ Une protection anti-chômage

Ce dynamisme confirme un fait connu: l'apprentissage est le plus sûr chemin menant à l'entreprise. En effet, 45 % des apprentis entrés dans la vie active en 2004 n'ont connu aucune période de chômage en quatre ans. Pour les autres, les périodes de recherche d'emploi ont été limitées: 6 mois et demi en moyenne sur les quatre ans.

Propositions d'embauche de la part de l'entreprise d'accueil



Situation à 4 ans



Une intégration durable

► Stabilité de l'emploi

En 2008, quatre ans après leurs premiers pas sur le marché du travail, 82 % des apprentis ont un emploi. Plus le niveau de formation est élevé, plus l'intégration est forte (CAP-BEP: 76 %, Bac + 5: 98 %). Ce taux varie également selon les secteurs: il est élevé dans les filières Gestion management (97 %) ou BTP (91 %) contre 67 % dans la filière Accueil-hôtellerie-tourisme.

Une forte majorité des apprentis a décroché un CDI (77 % de CDI en 2008 contre 51 % lors du premier emploi). Dans l'échantillon Paris - Ile-de-France, 88 % des apprentis bénéficient d'un CDI en 2008.

► Des responsabilités accrues et un salaire en forte progression

Les anciens apprentis évoluent rapidement en termes de compétences et de responsabilités. Au bout de quatre ans, ils sont plus nombreux à occuper des postes qualifiés (agents de maîtrise, techniciens, cadres, ingénieurs). Près d'un tiers a des responsabilités d'encadrement (contre 24 % lors du premier poste).

Deux tiers des anciens apprentis ont vu leur rémunération augmenter. Le salaire moyen (1 394 € net mensuel) a augmenté de 17 %. Plus le niveau de formation est élevé, plus la progression du salaire est importante. Ce sont les filières Gestion mana-

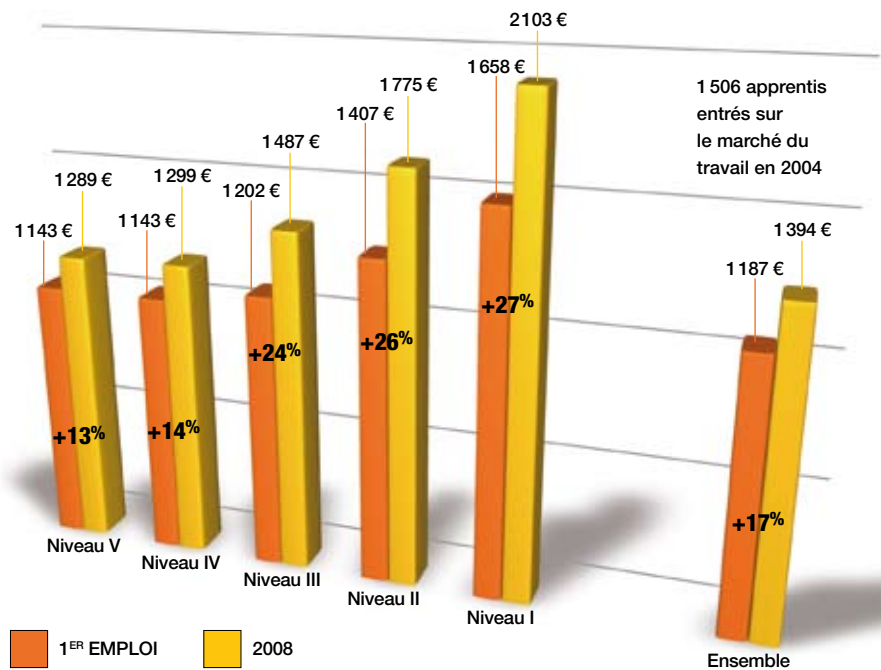
gement et Secrétariat comptabilité qui offrent les meilleures progressions (respectivement 28 % et 25 %).

Dans l'étude CRCI Paris - Ile-de-France, l'amélioration des rémunérations est encore plus nette que dans l'échantillon national. 82 % des jeunes ont connu une augmentation de leur rémunération. Le salaire moyen est passé de 1 400 € nets par mois en 2004 à 1 800 € en 2008 (+28,6 %).

L'apprentissage dans le réseau des CCI

En 2009, les CCI gèrent un réseau de 154 CFA formant près de 100 000 apprentis. Ces formations délivrent plus de 400 diplômes de tous les niveaux (du CAP au diplôme de grande école). Le réseau des CCI est très engagé dans les formations supérieures en apprentissage: plus d'un apprenti sur quatre prépare un diplôme supérieur au Bac. En Ile-de-France, les CCI gèrent 35 établissements formant plus de 16 000 jeunes en apprentissage. En 2007-2008, 54 % des apprentis franciliens suivaient des formations du supérieur.

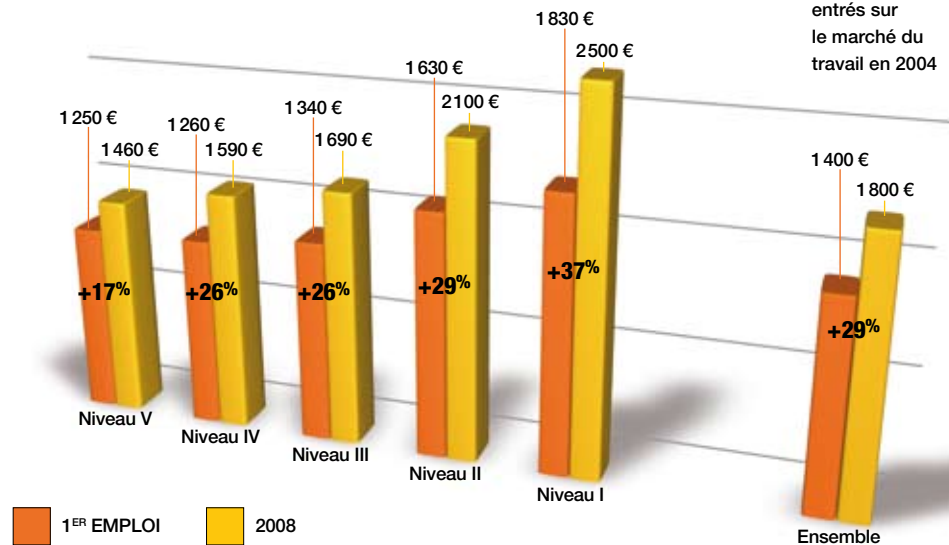
Évolution des salaires par niveau en France



Des inégalités persistantes hommes-femmes

Les données de l'enquête sur le parcours des apprentis reflètent une caractéristique du marché du travail dans son ensemble : la persistance des inégalités hommes-femmes. Ces inégalités sont sensibles dès le premier emploi et s'accroissent dans le temps. Malgré des types de contrats de travail globalement équivalents, les différences en termes de responsabilités et de salaire sont notables : en 2004, 19 % seulement des femmes sont en situation d'encadrement (au moins un salarié sous leurs ordres) contre 29 % des hommes. En 2008, ce taux est passé à 22 % pour les femmes contre 37 % pour les hommes. Le salaire mensuel moyen en 2008 des femmes interviewées est de 1 301 € contre 1 460 € pour les hommes. Les femmes ont vu leur salaire augmenter de 15,8 % depuis leur premier emploi, les hommes de 18,7 %.

Évolution des salaires par niveau en Ile-de-France



Du statut d'apprenti à celui de salarié optimiste, voire de chef d'entreprise

► Une majorité de satisfaits et de fervents promoteurs de l'apprentissage

Les anciens apprentis portent un regard très positif sur leur parcours. 84 % des personnes sont satisfaites de leur évolution professionnelle (89 % et 90 % pour les niveaux Bac + 4 et 5). Dans l'échantillon CRCI Paris - Ile-de-France, les satisfaits font presque l'unanimité (94 %).

Au mois de décembre 2008, lors de l'enquête, malgré des indicateurs économiques bas et annonciateurs de la crise, l'optimisme des anciens apprentis est toujours de mise : 76 % des personnes interrogées se déclarent confiantes en leur avenir professionnel. Enfin, ils sont les meilleurs ambassadeurs de l'apprentissage : 94 % des anciens apprentis sont prêts à recommander cette filière de formation à leurs

proches. 84 % espèrent bien favoriser l'embauche d'apprentis dans leur entreprise. Des scores qui valent tous les discours.

► L'esprit d'entreprise

Anciens apprentis et futurs chefs d'entreprise ! Cette génération dynamique et confiante est également porteuse des valeurs de création : si seulement 5 % des personnes interrogées travaillent à leur compte ou dirigent une entreprise, 50 % des anciens apprentis envisagent de créer ou reprendre une entreprise. 36 % souhaitent monter leur projet dans les cinq ans. On peut se féliciter de ce résultat alors que les CCI tablent sur une forte augmentation des entreprises à reprendre au cours de la prochaine décennie.

Taux d'emploi à 4 ans en France

